

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent



DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 fr. la ligne
 Réclames..... 1 fr. 50
 Annonces anglaises..... 1 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, REDACTION ET BUREAU DE VENTE:
 LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois	Un an
5 fr.	10 fr.	18 fr.
7 fr.	14 fr.	25 fr.
10 fr.	18 fr.	32 fr.

Lyon et départements limitrophes.....
 Autres départements.....
 Etranger et Union postale.....

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 Quai de l'Hôpital, 18.

AVIS

Nos souscripteurs dont l'abonnement expiré le 30 courant sont priés de le renouveler immédiatement afin de ne pas éprouver de retard dans l'envoi du journal.

Le seul mode d'envoi est un mandat-poste adressé à M. l'Administrateur du journal, 18, quai de l'Hôpital, Lyon.

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

BOURSE DE PARIS

Du 12 octobre 1881

5 0/0 français.....	84 20	Crédit mobilier.....	767
3 0/0 amortissable.....	85 65	Crédit Lyonnais.....	925
3 0/0 nouveau.....	84 75	Mobilier espagnol.....	895
5 0/0 français.....	116 20	Union générale.....	2245
Italien 5 0/0.....	89 80	Foncière lyonnaise.....	767
Hongrois 6 0/0.....	80	Autrichiens.....	372
Russe 5 0/0.....	80	Lombards.....	595
Turc 5 0/0.....	80	Sarragosse.....	698
Egyptiennes 6 0/0 1877.....	385	Nord-Espagne.....	2815
Banque d'Escompte.....	6860	Transatlantique.....	2815
Crédit foncier.....	1732	Suez.....	2815
Banque ottomane.....	740	Consolidés à Londres.....	13/16
Banque Autrichienne.....	947	Panama.....	2815

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

VIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

Le Ministère

Paris, 12 octobre.

Dans le conseil de cabinet tenu hier, les ministres n'ont pas délibéré, ainsi que plusieurs journaux l'avaient annoncé, sur le fait de savoir si la crise ministérielle s'ouvrirait de suite ou plus tard.

On assure que le ministère est résolu à se retirer avant la rentrée des Chambres. Cette détermination résulte de l'accord établi à Montsou-Vaudrey entre M. Grévy et M. Jules Ferry.

Sur cette question de la constitution du ministère, on assure que le président de la République persiste à poursuivre une solution anticipée. Nous pouvons même affirmer qu'il est décidé à faire appeler M. Gambetta pour lui proposer de former le cabinet avant le 28 octobre. M. Gambetta étant rentré hier à Paris, de retour du voyage qu'il avait entrepris à l'étranger, l'invitation du président de la République doit déjà lui avoir été adressée.

On assure que cette entrevue aurait lieu samedi ou lundi.

Il serait téméraire de prévoir ce qui sera dit dans cette conférence; toutefois, nous pouvons réitérer ce que nous avons dit et ce que les organes autorisés du président de la Chambre ont confirmé depuis, à savoir que M. Gambetta, qui est disposé en principe à

entrer aux affaires, ne croit pas pouvoir former un cabinet viable avant l'ouverture de la session. De sorte que la décision du ministère actuel de se retirer avant le 28 octobre, quoique très arrêtée, pourrait bien rester sans effet.

M. Gambetta estime qu'un débat public doit précéder la constitution du nouveau cabinet et que ce débat doit porter sur les principales questions politiques qui seront soulevées dans la nouvelle Chambre: révision de la Constitution, abrogation du Concordat, suppression du budget des cultes, etc. Le classement des partis qui s'opérera à la suite de ce débat lui permettra, à ce qu'il pense, de juger s'il peut prendre ou non le pouvoir.

Cette manière d'agir, d'ailleurs très logique et commandée par la situation, est sans précédent dans notre histoire parlementaire, et si les choses se passent de cette manière, comme cela paraît probable à l'heure actuelle, ce sera la première fois qu'on aura vu un ministère se constituer ainsi.

Il importe d'ajouter, à titre de réflexion, que la procédure parlementaire, dépourvue d'exemples de ce genre, ne fournit aucune indication sur la manière dont ce débat réclamé et attendu pourra s'engager.

Il y aura inévitablement un débat sur les actes du cabinet Ferry par voie d'interpellation; mais ce débat portera sur le passé, et il semble difficile d'y greffer un débat sur l'avenir: les deux choses étant essentiellement distinctes. Il y a donc là un problème parlementaire assez intéressant à résoudre.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 12 octobre

LE RENOUELEMENT PARTIEL DU SÉNAT

Sur les soixante-quinze sénateurs soumis au prochain renouvellement partiel, il y a, sans compter quelques membres du centre gauche dissident, trente-six réactionnaires bonapartistes ou monarchistes.

La défaite semble certaine pour la moitié au moins de ces réactionnaires.

Quelques-uns ont pu constater les premiers symptômes de leur échec prochain par l'accueil que leur ont fait les électeurs pour les élections au conseil général. Un certain nombre d'entre eux ont, en effet, échoué complètement lors du renouvellement des assemblées départementales. Nous citerons, notamment, comme étant dans ce cas: MM. Dubrulle (Pas-de-Calais), de Barante (Puy-de-Dôme), de Talhouët (Sarthe), d'Alexandry (Savoie), Taillefert et Monnet (Deux-Sèvres), de Rainneville (Somme).

Quelques-uns même renoncent à se représenter au prochain renouvellement sénatorial; M. de Talhouët est du nombre.

LE CANAL DU NORD

Une réunion importante a eu lieu hier soir à Béthune, en faveur de l'exécution du grand canal du Nord, sous la présidence de M. Marmottan.

Tous les nouveaux députés républicains du Pas-de-Calais, les conseillers généraux, les maires, les principaux industriels et agriculteurs, etc., assistaient à cette réunion.

Après des discours de M. Marmottan, de M. Stievenars et de M. Dubar, la réunion a adopté un ordre du jour demandant la diminution des formalités administratives, et le dépôt du projet de loi, dès la rentrée des Chambres et priant les députés d'insister vivement auprès des ministres dans ce sens.

LES MAITRESSES DES ÉCOLES MATERNELLES

Paris, 12 octobre.

La loi du 16 juin 1881 a établi la gratuité absolue de l'enseignement primaire non-seulement dans les écoles publiques, mais aussi dans les salles d'asile et les classes intermédiaires, dites classes enfantines. Ces deux dernières ont été assimilées aux écoles primaires publiques, mais il restait à définir le traitement qui serait attribué aux maitresses appelées à diriger ces établissements. Un décret fixe comme suit ce traitement.

A partir du 1 ^{er} janvier 1882 :	
Directrice de 3 ^e classe...	700 fr.
Directrice de 2 ^e classe...	800
Directrice de 1 ^{re} classe...	900
Sous directrice.....	600

La directrice qui débute appartient à la dernière classe. La promotion à une classe supérieure est de droit après cinq ans passés dans la classe immédiatement inférieure, et ne peut avoir lieu avant l'expiration de cette période.

Les directrices et sous-directrices d'écoles maternelles pourvues du brevet complet auront droit à un traitement minimum supérieur de 200 fr. aux taux fixés ci-dessus. Celles qui seront pourvues du brevet élémentaire auront droit à une augmentation de 100 fr. Les institutrices et adjointes dans les écoles enfantines sont assimilées, en ce qui concerne le traitement, aux directrices et sous-directrices des écoles maternelles.

Les Traités de Commerce

Paris, 12 octobre.

Les négociations pour la conclusion du traité de commerce franco-suisse sont activement poursuivies. Les commissaires fédéraux délégués pour assister M. Kern dans la défense des intérêts suisses pour la troisième section du tarif concernant les industries diverses autres que les tissus, les machines et l'horlogerie, sont partis pour Paris.

Ce sont M. Geigy Mérian de Bâle, pour les industries diverses; M. François Demole, de Genève,

pour les industries diverses et l'agriculture; MM. Schatzmann de Lausanne, et Fehr de Berthoud, pour l'industrie laitière.

— Les négociations pour le traité de commerce franco-anglais, quoique annoncées pour le 24 courant, ne seront réellement reprises qu'après la formation du nouveau cabinet français.

EN AFRIQUE

Les armements

Alger, 12 octobre. — Le dernier escadron du 1^{er} chasseurs d'Afrique est à Alger, part pour la Tunisie.

Le 4^e bataillon du 1^{er} zouaves vient d'être dirigé sur Constantine, ainsi qu'une section d'artillerie. Il fera partie de la colonne Forge-mol.

La colonne de Tebessa

Oran, 12 octobre. — La colonne française partie de Tebessa, après avoir traversé l'oasis de Negrine, a pu pénétrer sur le territoire tunisien et a dispersé 600 insurgés. La colonne s'est ensuite portée à Guefsa, où nos troupes ont été de nouveau attaquées par plusieurs tribus du Djerid. Les insurgés se sont enfuis après avoir éprouvé des pertes sérieuses.

Entrée en campagne du général Forge-mol

Paris, 12 octobre. — On nous annonce prochainement l'entrée en campagne du général Forge-mol dont les opérations, par suite de la tactique dernièrement adoptée par les rebelles, auront une importance considérable. Elles commenceront le 15 courant.

Mesures de prudence

Alger, 12 octobre. — Un grand nombre d'émissaires viennent quotidiennement de l'Orient en Algérie. Ces individus suspects, et dont ni la nationalité ni les antécédents ne sont connus, viennent sous le couvert de passeports délivrés par nos agents diplomatiques de Syrie.

En outre, les Algériens de Syrie sont à la dévotion de l'entourage de l'émir dont le fils est toujours attendu par les insurgés de la division d'Oran.

Dans ces conditions, M. Albert Grévy, gouverneur de l'Algérie vient de demander au ministre des affaires étrangères de ne plus accorder en principe de passeports qu'aux individualités dont on connaîtra les noms, tribus et références en Algérie, et qui auraient été reconnus ici par les autorités locales, généraux ou préfets, comme pouvant rentrer sans inconvénient.

Circulaire de M. Roustan

Tunis, 12 octobre. — M. Roustan a adressé aux représentants des puissances une circulaire

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 85

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

PREMIÈRE PARTIE

LE CHANTAGE

Vous pensez bien que voilà une femme pas contente. Elle nie, elle se défend, elle se fâche, elle menace. Mais on ajoute poliment :

« Puisque c'est ainsi, madame, je m'adresserai à votre mari. »

Aussitôt, la peur la prend, et... elle chante.

— Et le tour est fait ?

— Pour ce jour-là, oui, mais non pour toujours. Plus tard, dès que les fonds baissent; on retourne visiter la dame, et on joue le même jeu : « C'est moi, madame, qui suis ce pauvre jeune homme dont l'argent s'est trouvé perdu dans le fiacre n°... »

Et quand on a une douzaine de pratiques pareilles, on vit de ses rentes. Comprenez-vous, maintenant, pourquoi je tiens à être si bien mis ? Autrefois, quand j'avais ma blouse, on m'aurait offert cent sous; tandis que maintenant, je peux demander carrément mon billet de mille.

La verve railleuse des invités de Toto-Chupin peu à peu s'était éteinte. Ils réfléchissaient.

Il parut au père Tantaine que chacun d'eux, à part soi, tirait les dernières conséquences de ce qu'il venait d'entendre.

Pourtant leur physionomie n'exprimait qu'un ironique dédain.

— Pas neuf le « truc ! » déclara Polyte au bout d'un moment.

— Non, pas neuf du tout ! approuva l'autre.

C'est vrai. Cette abominable spéculation est vieille comme le mariage, comme la trahison, comme la jalousie.

Et il semble qu'elle doive durer et se perpétuer, tant qu'il y aura des maris jaloux de leur honneur et des femmes oubliées de leurs devoirs.

Hélas ! qui saurait compter, à Paris seulement, combien il est de malheureuses qu'un instant d'égarément, amèrement regretté quelquefois, livre sans défense à tous les caprices de la plus lâche et de la plus affreuse des tyrannies.

Un jour, lorsque heureuses et palpitantes, elles couraient à un rendez-vous d'amour, elles ont été épiées et suivies par un misérable. Et quelques jours après, en même temps que le remords souvent, ce misérable est venu, bien autrement impitoyable, la prière aux lèvres et la menace dans les yeux, demander le prix de son silence, le prix d'une sorte de monstrueuse complicité.

Et depuis, pour ces esclaves infortunées du « chantage », l'existence n'a été qu'une longue angoisse. Plus de calme, de paix, de contentement, de repos d'esprit. A chaque coup de timbre de leur porte d'entrée, elles tressaillent et pâlisent. Qui vient ? Serait-ce encore lui, l'être exécrable et vil, qui veut présenter quelque requête formidable, dans le goût de celle imaginée par Toto :

« Madame ne refusera pas un petit secours à un pauvre jeune homme qui a eu le malheur de perdre son porte-monnaie dans une voiture où madame est montée après lui ! madame se souvient « sans doute... »

Parfois la Gazette des Tribunaux révèle au public quelque turpitude de ce genre, mais qui donc y prend garde ?

Pour bien des gens encore, LE CHANTAGE, ce détestable crime qu'on retrouve partout, du premier au dernier degré de l'échelle sociale, n'est qu'un mot, un vain mot. On rit, on ne se croit pas menacé.

Qui n'a connu, cependant, l'histoire de la pauvre Mme de V... ?

Un matin, elle se résout à une démarche horriblement compromettante et périlleuse; innocente, pourtant.

Elle se détermine à aller visiter, chez lui, dans la chambre qu'il occupe dans une maison meublée près de l'École-Militaire, un jeune chef d'escadron de hussards, qui tout l'hiver a été son courtisan assidu, qui lui a écrit trois ou quatre lettres qui l'ont touchée.

Si elle ose ainsi aller chez lui, c'est qu'il est dangereusement malade, qu'il voudrait la voir une dernière fois avant de mourir.

Elle prend une toilette de circonstance : robe sombre, chapeau à voile très épais. Elle sort, elle monte dans la voiture d'un de ces cochers marrons qui sortent en ne sait d'où, et se fait conduire avenue de Lowendal.

Elle avait bien les allures effarouchées. L'air effrayé, les mouvements inquiets que Toto-Chupin décrivait à ses amis, comme autant de preuves infaillibles d'honnêteté.

Même, ces signes étaient si visibles, que le cocher les remarqua. Il se promit qu'il saurait qui était cette femme, se jurant bien qu'il tirerait parti de sa faute, si faute il y avait.

Les moyens d'investigation ne lui manquaient pas.

Après être restée une demi-heure environ près du malade, qui ne la reconnut même pas, Mme de V... descendit toute en larmes, remonta en voiture, et se fit reconduire, non devant sa maison, mais à une certaine distance.

Précautions vaines. Le misérable donna sa voiture à garder à un commissionnaire, et s'attacha aux pas de la pauvre femme.

Le soir même, il savait son nom, qu'elle était mariée et avait deux petites filles, que son mari était fort soupçonneux sans avoir raison de l'être, et enfin où elle était allée.

Le lendemain, il se présentait, en l'absence du maître de la maison, et réclamait à Mme de V... 500 francs de pourboire.

Elle eut l'imprudence, la faiblesse de les donner. Quelle misère ! Elle se disait que d'un mot cet homme pouvait la perdre, briser sa vie, ruiner et son honneur et son bonheur à elle, et aussi le bonheur et l'honneur de son mari et de ses enfants.

L'homme vit bien quelle terreur il inspirait; et il projeta d'en abuser. Huit jours plus tard il reparut, implorant la petite charité de mille francs, qui lui furent accordés. Cette somme dura peu. Il revint une troisième fois, puis une quatrième, une dixième, une vingtième, toutes les semaines, sans trêve.

Et si Mme de V... hésitait, se plaignait, marchandait, protestait qu'elle était sans ressources, qu'il la ruinait, il répétait avec son cynique sourire :

— Il faudra donc que je m'adresse à M. de V... — Il sera plus généreux, lui; que ne donnerait-il pas pour savoir...

Et jamais le vil gredin ne se retira les mains vides.

Il ne conduisait plus de voitures. Il s'amusa, vivait bien, buvait outre mesure. Il entretenait une maîtresse, et quand cette fille le tourmentait pour quelque fantaisie coûteuse, il courait chez Mme de V... Comme à la longue il s'était accoutumé à l'ignominie, qu'il finissait par croire à l'impunité, il ne prenait plus de précautions. Il venait le matin, le soir, à toute heure, sans demander seulement si Mme de V... était absent ou non. Plusieurs fois, il

les informant de l'occupation de Tunis, en vertu d'un accord avec le bey, afin d'assurer la sécurité. Cette occupation a un caractère purement militaire et défensif. L'administration fonctionnera comme par le passé.

L'occupation de Tunis

Paris, 12 octobre. — L'occupation de Tunis a paru une concession tardive aux vœux si énergiquement exprimés par toute la presse et par la colonie algérienne.

Nous croyons savoir aujourd'hui la véritable raison de ces attermolements. Notre gouvernement aurait fait offrir au bey de consentir l'annulation du traité du 12 mai et de retirer ses troupes du territoire tunisien, si celui-ci voulait en retour céder en toute propriété à la France la partie de la Régence qui se trouve à l'ouest de la rivière Medjerda, y compris Bizerte, Mateur, Béja et Tabarka.

Le bey, cédant à l'influence funeste de son premier ministre Mohammed-Khassadour, — connu pour l'antipathie qu'il a contre nous, — se serait opposé à une concession de ce genre, et c'est à la suite de ce refus que les troupes françaises auraient marché sur Tunis.

Protestation du consul italien

Tunis, 12 octobre. — Le consul italien seul a protesté contre l'occupation de Tunis ; mais on croit que ce n'est qu'un simple malentendu et qu'il sera désavoué par son gouvernement.

L'expédition du sud-ouest oranais

Oran, 12 octobre. — Les travaux du poste fortifié de Mécheria sont complètement terminés.

L'enceinte en pierre sèche qui entouré la position, a 1 mètre 30 de hauteur. Le réduit est également en pierre sèche.

Le deuxième four de campagne, dont on annonçait dernièrement l'exécution, fonctionne régulièrement.

On travaille à construire des fours pour brûler la pierre à chaux de qualité suffisante qui a été trouvée sur place. Cette chaux servira aux constructions à venir.

Enfin, la route de fortune entre le Kreider et Mécheria est terminée sur tout son parcours, et les voitures y peuvent circuler. C'est une amélioration énorme pour le service des convois, comme temps et comme facilité.

L'expédition commandée par le général Delebecq est à la voile de partir.

Elle se dirigera en 3 colonnes dont les points de concentration respectifs sont El-Arika, Mécheria et Géryville, et qui sont aux ordres des généraux Louis, Détrie et Colonieu.

Leur objectif sera un des grands ksours du Sud, dans lesquels l'insurrection a pris naissance ; mais vraisemblablement le ksour de Figui, qu'on avait indiqué autrefois comme le but de cette opération, restera en dehors.

L'attitude très franche du Maroc rend inutile un mouvement sur Figui, qui d'ailleurs, aux termes formels du traité de 1845, est au-delà de la frontière marocaine.

Nos troupes à Tunis

Tunis, 12 octobre. — Le général Maurand va séjourner à proximité de Tunis ; il sera remplacé dans le commandement de l'intérieur de la ville par le général Travailleur.

Le plus grand calme règne en ville. Les troupes, campées sur la promenade de la Marine, y resteront pendant quelques jours et occuperont ensuite les casernes de la ville.

Engagement avec les insurgés

Sousse, 12 octobre. — Avant-hier, les troupes composant le corps expéditionnaire ont fait une promenade militaire jusqu'à Msaken, où elles ont passé la nuit.

En route, elles ont échangé quelques coups de fusil avec des groupes arabes, qui tiraient de très loin.

Les Français ont eu 5 hommes mis hors de combat, dont 2 de tués.

Il paraît que parmi les assaillants se trouvaient environ 300 hommes armés et soutenus par Ali-Lebben, de Kairouan.

Nouvelles diverses

Tunis, 12 octobre. — Les nouvelles de Sousse sont bonnes. 6,000 hommes y sont débarqués, qui marcheront sur Kairouan, on en attend 2,000 autres pour occuper la ville.

— Le général Sabattier est à Enchir-el-Gasba, près Ben-Hamda. Là tout est tranquille, il n'y a pas un seul insurgé.

— Le débarquement des troupes continue. Hier, sont arrivés deux transports, le *Picardie* et l'*Alsace* ayant à bord de l'infanterie de la cavalerie et des mulets du train.

LA QUESTION ÉGYPTIENNE

Londres, 12 octobre. — Le *Times* dit que comme acte de politique générale ayant pour but d'appuyer le contrôle, l'envoi des cuirassés français et anglais s'explique suffisamment. Mais comme premier pas vers une démonstration ayant pour but d'affirmer la puissance morale ou matérielle, et qui entraîne avec elle l'éventualité d'une intervention ultérieure, c'est une démarche beaucoup trop sérieuse pour être légèrement entreprise.

Il est, en effet, possible que l'armée égyptienne, ayant conscience de sa force, insiste pour retourner au Caire et faire cause commune avec le soldat mouvement national contre le contrôle étranger.

C'est là une éventualité que le cabinet anglais devra prendre en considération, afin de régler sa politique en conséquence. S'il a la conviction que le contrôle européen n'est pas menacé, l'envoi des deux cuirassés sera une garantie de plus de la tranquillité future et de la bonne administration de l'Égypte ; mais si le contrôle était sérieusement menacé, le gouvernement encourrait une grave responsabilité en ne prenant pas à temps les mesures nécessaires pour la sécurité de notre route vers l'Inde.

Péra, 12 octobre. — Moukhar-Pacha ira en Arménie pour l'exécution des réformes.

Le sultan demande qu'on suspende l'envoi de cuirassés en Égypte.

Alexandrie, 12 octobre. — Le cuirassé français l'*Alma* est arrivé hier.

Intrigues Ottomanes en Égypte

Les intrigues ottomanes en Égypte prennent un caractère de plus en plus accentué.

Le sultan subventionne, dans ce pays, des journaux destinés à favoriser ce qu'on appelle là-bas le « parti national ». Ce parti a surtout pour mobile la défense de l'Islamisme et, pour moyen, le dénigrement des Occidentaux.

Un de ces journaux, le *Hedjaz*, se livre à des attaques particulièrement acerbes contre la France. Il affirme infatigablement que l'Algérie est un pays d'oppression où le pauvre musulman est persécuté sans merci.

Ce journal prêche ouvertement l'union des musulmans contre les chrétiens.

Voici quelques échantillons de son genre de propagande :

L'Oriental qui irait en Europe sans penser à l'état de son pays mériterait deux cents coups de bâton de la part du propriétaire du *Hedjaz* ; celui qui, en revenant d'Europe, dirait qu'elle est mieux organisée que sa patrie en mériterait trois cents ; celui qui se trouve enchanté de recevoir des nouvelles d'Europe en mérite quatre cents ; enfin celui qui a des Européens à son service en mérite cinq cents. Tous ceux qui ne suivront pas les conseils que nous venons de leur donner subiront les mêmes peines que les habitants de Sfax. (Ceci était écrit au moment des troubles qui ont rendu l'occupation de Sfax par nos troupes indispensable.)

Persone ne peut nier que nos contrées soient beaucoup plus florissantes que les différents pays de l'Europe, tant au point de vue des mœurs qu'au point de vue de la prospérité matérielle.

La plupart des journaux étrangers se sont permis de garder un silence complet concernant l'Égypte, mais il paraît que les rédacteurs de ces journaux ignorent complètement que le gouvernement égyptien est très capable de combattre tous les actes susceptibles de porter atteinte à son honneur et à son indépendance, et il pourra se défendre par les armes, et grâce à Dieu ! nos armes ne sont pas des branches de dattier comme les armes le pensent, mais ce sont des armes à feu, et nos chefs sont de grands personnages égyptiens.

Il est donc nécessaire qu'on sache que le gouvernement égyptien attache plus d'importance que tout autre à l'incident de Tunis.

El Hedjaz parlant ensuite des services que les Arabes ont rendu à l'humanité, cite l'exemple de Bou-Amema qu'il glorifie, et se livre contre les Européens, mais notamment contre les Français, à des attaques couvertes par une impunité assez curieuse en un pays où l'administration n'est pas aussi tolérante dans d'autres cas.

Informations

Paris, 12 octobre.

Actes officiels

L'Officiel de ce jour publie :

Les rapports du médecin principal Baudoin et du général Fergemol sur la première période des opérations en Tunisie.

Le rapport de M. Baudoin du 23 juillet signale, dans les hôpitaux de la province de Constantine, 572 cas de fièvre typhoïde, ayant donné 77 décès, auxquels il faudrait ajouter ceux enregistrés dans les ambulances de la Goulette et de Ghardimaou.

Le rapport du général Fergemol constate que tout ce qui était possible a été fait relativement à l'état sanitaire.

La nomination de M. Accarias comme inspecteur des facultés de droit.

Au ministère de l'intérieur

On continue à annoncer la nomination de M. Granet au poste de directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur.

Cette nouvelle pourrait bien n'être qu'un ballon d'essai. On parle avec plus de vraisemblance de M. Cambon, préfet du Nord.

Aux affaires étrangères

On assure que le départ de M. Barthélemy Saint-Hilaire sera immédiatement suivi du retour de M. Herbet, au ministère des affaires étrangères.

M. Herbet ancien directeur du personnel, a conservé des relations d'amitié suivies avec M. Gambetta.

Conseil municipal de Paris

Le conseil municipal de Paris a constitué ainsi son bureau :

M. Engelhard a été élu président. MM. Cadat et Songeon ont été élus vice-présidents.

MM. Mesureur, Braleret, Hovelacque et Cochin sont élus secrétaires.

Le meeting intransigeant

On rapporte que le comité du meeting intransigeant, qui doit avoir lieu dimanche prochain, a envoyé une lettre de convocation à M. de Billig.

On prétend que celui-ci a accepté l'invitation et qu'il prendra la parole.

Congrès phylloxérique de Bordeaux

Parmi les étrangers qui assistent au congrès phylloxérique de Bordeaux, sont : MM. Rosevelt, consul des États-Unis à Bordeaux, le docteur William E. Johnston, officier de la Légion d'honneur, et M. F.-P. Smith, vice-consul des États-Unis à Cognac, qui a fait une étude spéciale de la question du phylloxera. Ces trois personnes avaient été désignées par M. Morton pour représenter les États-Unis au congrès phylloxérique.

Le congrès phylloxérique, après avoir consacré plusieurs séances à l'examen du système de submersion des vignes et à l'emploi d'insecticides, a abordé ce matin l'importante question de l'implantation des vignes américaines.

Le tunnel sous la Manche

Sir Garnet-Voiseley s'est déclaré formellement opposé à la construction du tunnel sous la Manche, qu'il considère comme une cause de danger perpétuel pour l'Angleterre.

Collision de deux trains

Une collision a eu lieu, hier soir, à l'entrée sud de la gare de Clermont (Oise), entre les trains de voyageurs 2403 et 2404 de la ligne de Beauvais à Compiègne.

On ne signale aucun accident de personnes.

Le duel du jour

Une dépêche de Bayonne nous apprend qu'à la suite d'une polémique, un duel au pistolet a eu lieu entre MM. Michel, rédacteur de l'*Éclair*, et Ernest Lamaignière, rédacteur de l'*Petit Courrier*, et Ernest Ritz. M. Lamaignière a été atteint à la poitrine, la balle est ressortie dans le dos.

On croit que la blessure n'est pas mortelle.

Petites Nouvelles

M. de Saint-Vallier est attendu demain ou après demain à Paris.

— On signale un assez grand nombre de préfets et de sous-préfets à Paris.

— On prépare au ministère des affaires étrangères un mouvement diplomatique et consulaire assez considérable, qui sera publié d'ici quelques jours.

— La Société des gens de lettres a admis au nombre de ses membres M. Henri Rochefort.

— Un mouvement concernant les justices de paix paraîtra demain au *Journal officiel*.

— Une grève générale des ouvrières et ouvriers relieurs de Paris est imminente.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Mercredi 12 octobre 1881

8 0/0	84 22	Crédit France..	815
5 0/0	116 23	Alpine	295
Italien	90 15	Suez	2385
Turc	16 05	Lombards	378 5/8
Extérieure	33 3/4	Banque Paris	330
Egypte	384 3/4	Landerb. Autr.	330
Chemins Turc.	33 3/4	Nouvelle	330
Banque Ottom.	742 50	Petit Téléph.	330
Union	2270	Fonc. France	330

Etranger

Suisse

La ligne du Saint-Gothard

Génève, 12 octobre. — En prévision de l'ouverture de la ligne du Saint-Gothard, on a l'intention de relier la mer Adriatique avec le lac Majeur par un système de canaux dont l'embouchure se trouvera à Venise et à Magadino dans le canton de Tessin.

Comme on pourrait utiliser le Pô et le canal Cavour l'entreprise ne serait ni difficile ni coûteuse.

Un groupe de banquiers italiens a déjà promis son concours à cet effet.

Le congrès phylloxérique

Berne, 12 octobre. — Le congrès phylloxérique rencontre des difficultés dans la réglementation du commerce international des plantes.

La commission spéciale n'a pas encore trouvé un point favorable pour une entente commune.

Allemagne

Le procès des socialistes allemands

Berlin, 12 octobre. — On télégraphie de Leipzig à la Gazette de Cologne :

« Le procès des individus accusés de haute trahison est venu hier lundi devant le tribunal de l'empire. Presque tous les accusés appartiennent à la classe ouvrière. »

« Ils sont prévenus d'avoir accompli, en 1880, à Francfort, à Darmstadt et à Berlin, des actes tendant à modifier par la violence la Constitution de l'empire allemand et des États confédérés et d'avoir fait partie d'associations secrètes ayant pour but d'empêcher l'application de la loi contre les socialistes. »

« L'acte d'accusation porte en outre que les prévenus ont répandu dans les casernes des écrits révolutionnaires, et en particulier le journal la *Freiheit*, publié à Louvain par le socialiste Most. »

« Politique, solide et immuable, acquis à cette époque, ou tous les autres États européens ont une attitude instable, et est considérée comme la plus sûre garantie de la paix. »

LES CAISSES D'ÉPARGNE POSTALES

Le *Journal officiel* vient de publier le règlement d'administration qui détermine le mode de contrôle de la caisse d'épargne postale créé sous la garantie de l'Etat par la loi du 9 avril 1881.

Cette excellente institution entre donc dans sa période de fonctionnement et les petites épargnes vont avoir toutes facilités pour s'accumuler et s'arrondir en un pécule qu'on a tant de plaisir à retrouver quand les forces s'en vont ou que les enfants viennent.

Quand on veut profiter pour la première fois de la caisse d'épargne nouvelle, il suffit de se rendre dans un bureau de poste, de faire une demande de livret

se présente complètement ivre, jurant, balbutiant des menaces incohérentes. Et les domestiques entre eux ne pouvaient expliquer qui était cet homme, ni comment leur maîtresse ne lui parlait qu'à mains jointes.

Cela en vint au point que Mme de V... se trouva complètement dépeuplée. Tout ce dont elle en était à envoyer de l'argenterie de la maison au Mont-de-Piété, à n'oser plus s'acheter une robe, à économiser sur les dépenses du ménage, à faire danser — extrémité flétrissante ! — l'âne du panier conjugal.

C'est dans ces circonstances que le cocher s'avisait d'exiger d'un seul coup une somme considérable. afin, disait-il, il fit, de s'épargner des démarches désagréables.

Mme de V... ne pouvant rien la remettre, il s'emporta, il jura, il fit dans le salon une scène honteuse, révoltante, atroce.

Ne pouvant rien obtenir d'une femme qui n'avait plus rien, il sortit en déclarant qu'il accordait vingt-quatre heures de réflexion, et que c'était trop de bonté de sa part.

Il était à peine sorti, qu'il fallut porter Mme de V... à son lit. Elle était en proie à une violente crise de nerfs, la fièvre la prit, et ses jours furent en danger.

Ce fut un bonheur pour elle. Son délire révéla la vérité à son mari, et quand le misérable se présenta pour réclamer « son dû », il trouva un officier de paix qui lui pria de le suivre au dépôt.

Aujourd'hui ce cocher doit réfléchir dans quelque maison centrale, sur les dangers qu'il a de trop « tirer sur la ficelle. »

C'est que la justice ne plaisante pas, lorsqu'il s'agit du « chantage », une plaie hideuse où il faut porter la fer et le feu. Quant à la police, partout où elle le soupçonne, elle le poursuit, le cerne, le traque et venge les victimes. Cependant les auditeurs de

Toto Chupin, en dépit de leurs mines de dédaigneuses, étaient excessivement surpris.

Eux qui avaient pratiqué tant de métiers honteux, ils ignoraient celui-là, dont la simplicité les séduisait. Raison de plus pour le déprécier en apparence, afin de tirer de Chupin des renseignements plus exacts.

— Ces choses là, commença Pelyte, ça se dit, mais ça ne se fait pas.

— Ça se fait, soutint Toto.

— As-tu essayé ?

En tout autre moment, le vaniteux garnement a répondu bravement : Oui ! Mais en ce moment, les fumées de son ivresse s'épaississaient de plus en plus, et la vérité sortait des moos de bière.

— Pas précisément, répondit-il, mais j'ai vu manœuvrer le « truc. » Beaucoup plus en grand, c'est vrai, raison de plus pour que je réussisse en petit.

— Tu as vu, tu as vu !

— Comme je te vois remplir ta chope.

— Tu étais donc de l'affaire ?

— J'en étais, et je mettais la main au pétrin.

Ah ! j'en ai suivi de ces voitures !... J'en ai filé, de ces beaux messieurs et de ces belles dames ! Seulement je ne travaillais pas à mon compte, j'étais comme qui dirait le chien qui attrape le gibier et ne le mange pas. Quel malheur !... Si encore on m'eût jeté un os, de temps en temps ! Mais rien ! du pain sec, des injures avec, des coups au dessert ! Il n'en faut plus. Je vais m'établir.

— Et pour qui travaillais-tu comme cela ?

Chupin se redressa avec une fierté extraordinaire.

Loin de songer à dire du mal de B. Mascarot, il ne pensait qu'à exalter ses mérites, comme si de la gloire de ses maîtres il eût rejailli quelque chose sur lui.

— Pour des gens, répondit-il, qui n'ont pas leurs pareils à Paris. Ah !... ils ne s'amuse pas à la bagatelle de la porte, ceux-là ! Aussi sont-ils riches à

faire trembler. Tout ce qu'ils veulent, ils le peuvent, et si je vous contais...

Il s'arrêta court la bouche béante, la pupille dilatée par la surprise et par la peur...

Il venait de voir se dresser devant lui le bon père Tantaine.

En apparence, l'épouvante de Chupin ne s'expliquait pas.

Jamais la physionomie du vieux clerc d'huissier n'était arrivée à une si parfaite expression de béatitude naïve.

C'est une voix toute paternelle qu'il s'écria :

— Enfin, voici Toto, ce mauvais sujet que je cherche depuis plus d'une demi-heure. Sac à papier !... est-il assez beau ! On dirait un fils de prince.

Mais le garnement demeura insensible à ce compliment, qui eût dû l'enchanter. Cette indulgence inaccoutumée le déconcertait.

Il est vrai que la seule vue du bonhomme avait suffi pour dissiper, comme par magie, les brouillards de bière et de vin qui obscurcissaient sa cervelle.

A mesure qu'il reprenait son sang-froid, il se rapela vaguement tout ce qu'il venait de raconter. Il était navré de sa sottise et accablé du pressentiment d'un malheur indéterminé et pourtant certain.

C'est que la naïveté ne comptait pas au nombre des défauts de cet enfant de Paris. Sans cesse aiguës aux meules de la nécessité, son intelligence était bien au-dessus de son âge.

Sa foi aux apparences doucereuses du père Tantaine était fort chancelante.

Il se sentait en face d'un problème, comprenant que de sa prompte résolution dépendait en quelque sorte son existence. Avait-il ou non été entendu ? Tout était là, pour lui.

— Si ce vieux coquin m'a écouté, pensait-il, je suis perdu.

Et il examinait avec toute l'attention dont il était capable, comme s'il eût espéré déchiffrer cette vivante énigme.

Il était trop adroit cependant pour ne pas dissimuler ses inquiétudes. Le moindre silence d'angoisse devait le trahir.

C'est donc avec une gaieté trop bruyante pour n'être pas forcée, qu'il répondit :

— Je vous attendais, bourgeois, et c'est pour vous faire honneur que je me suis mis sur mon trente et un.

— A la bonne heure. C'est gentil, cela.

— Mais oui. Aussi j'espère bien que vous me permettrez de vous offrir quelque chose ; un bock, un petit verre, un rien, histoire de trinquer...

Toto s'enhardissait jusqu'à proposer « une politesse » à son bourgeois, cela était prodigieux. Mais il eût été bien d'autres énormités pour se grandir dans l'opinion des deux amis qu'il croyait avoir égarés de sa supériorité.

Il s'attendait à voir son invitation rejetée bien loin, il se trompait. C'est fort honnêtement que le vieux clerc s'excusa, et comme d'une offre toute naturelle.

— Je sors de table, répondit-il.

— Raison de plus pour avoir soif, insista Chupin.

Il montra d'un geste fier les moos vides restés sur la table, et ajouta :

— Voici ce que nous avons bu, mes amis et moi, depuis le dîner.

C'était une présentation. Le père Tantaine souleva légèrement son chapeau gras, et les messieurs à accroche-cœurs s'inclinèrent profondément.

Ces messieurs ne laissaient pas que d'être effarouchés par la présence du vieux.

en déclarant qu'on n'est titulaire d'aucun autre livret. On signe cette demande, on fait son premier versement contre une quittance à souche, et trois jours après on peut échanger cette quittance contre le livret, qui est le titre du déposant.

Quand c'est une femme qui fait une demande de livret, veuve, elle ajoute le nom du défunt; en puissance de mari, elle a le droit absolu de déposer sans autorisation d'aucune sorte, en donnant simplement le nom de son mari.

Les mineurs eux-mêmes peuvent verser directement en énonçant simplement les noms des parents, et à leur défaut, du tuteur.

Un bienfaiteur qui désire rester inconnu, peut, d'ailleurs, verser pour un tiers sans se nommer; sa signature est remplacée par une attestation signée du receveur des postes.

Les versements postérieurs sont reçus par les receveurs des postes sur la présentation du livret, sans qu'il y ait à fournir d'autres justifications. Il est interdit aux receveurs et à leurs commis de se rendre porteurs de livrets appartenant à des tiers ou de faire pour eux quelque opération privée que ce soit près de la caisse d'épargne.

Les garanties sont d'ailleurs nombreuses et effectives. Ainsi, il est même interdit aux receveurs des postes, autres que le receveur principal, d'inscrire aucun versement sur les livrets. Les versements reçus par le receveur principal sont contresignés par le directeur départemental ou son délégué.

Le service tout entier est organisé sous la surveillance, la centralisation et la responsabilité d'un agent supérieur, astreint au cautionnement et justiciable de la Cour des comptes.

Les demandes de remboursement qui sont toujours recevables, sont entourées de garanties suffisantes pour rendre toute fraude impossible.

A cet effet, la demande ne peut être faite que par le titulaire du livret, et toutes précautions sont prises pour que l'identité du demandeur ne puisse être douteuse.

Allez donc le plus possible aux caisses d'épargne postale et au bout de quelque temps vous constaterez avec joie la vérité du vieux proverbe: Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LOIRE

Informations

Saint-Etienne, 12 octobre. — Par décret, en date du 30 septembre 1881, ont été promus dans l'armée territoriale, savoir :

A des emplois de capitaine au 102^e régiment d'infanterie, à Saint-Etienne :

MM. Peyron, Virissel, Evrard et Sabot, lieutenants au corps.

A des emplois de lieutenant au même régiment :

MM. Roche, Boyer, Benassy, Reviron, Bombardier et Verriers, sous-lieutenants au corps.

Ecole normale d'institutrices

Mme Amélie de Maubeuge vient, par décision ministérielle, d'être appelée à titre provisoire, aux fonctions de maîtresse adjointe de l'Ecole normale d'institutrices à Saint-Etienne.

Le vol du Crédit lyonnais

Le vol commis par l'employé du Crédit lyonnais dont nous annoncions l'arrestation, hier, consiste en trois titres de rente représentant une valeur d'environ 52.000 fr.

L'auteur de ce détournement n'occupait qu'un modeste emploi dans cet établissement de crédit. C'est un ancien capitaine du 75^e de ligne qui jouissait d'une pension de réforme.

ISÈRE

Certificat de grammaire

Grenoble, 12 octobre. — L'examen pour le certificat de grammaire aura lieu à Grenoble, à l'inspection académique, le jeudi 3 novembre prochain, à huit heures du matin.

Les victimes du Deux-Décembre

Aujourd'hui, à deux heures, les victimes du Deux-Décembre se sont réunies dans une des salles de la préfecture, pour procéder à l'élection des trois candidats qui devront être adjoints aux trois membres nommés par l'administration pour examiner les demandes d'indemnités formées par les intéressés.

M. le préfet assisté de M. le secrétaire général présidait.

Après l'appel des électeurs, la séance a été suspendue pour se concerter sur le choix des candidats.

Plusieurs noms sont mis en avant, notamment ceux de MM. Nicolle, Pirodon, de Grenoble, Faure, de Beaurepaire, etc.

Nous ferons connaître demain le résultat du vote.

Fédération ouvrière

Demain soir jeudi, à 8 heures, dans l'amphithéâtre de l'ancienne Faculté, aura lieu une réunion des adhérents de la Fédération ouvrière, pour procéder à la révision des statuts.

Vol

Un vol d'effets d'habillement a été commis dans la nuit du 10 au 11 courant, dans une chambre occupée par des ouvriers et située quai de France, 92. On soupçonne fortement, comme étant l'auteur de ce vol, un jeune ouvrier tisserand, qui après avoir couché dans cette chambre, est parti de grand matin.

DROME

Violent incendie

Romans, 12 octobre. — Cette nuit, à 2 heures 3/4 du matin, un incendie s'est déclaré au faubourg de la Vierge, dans un moulin à vapeur appartenant à M. Seigne.

Le feu s'est propagé avec une telle rapidité que dès le début il n'a pas été possible d'en arrêter les progrès.

Ce vaste bâtiment composé de quatre étages, laissait échapper par ses ouvertures des jets de flammes qui n'ont pas tardé à communiquer l'incendie à un autre bâtiment dépendant du moulin appartenant à M. Ferrier.

Malheureusement en même temps que l'on préservait la façade principale de ce moulin, le feu se communiquait par le côté opposé au deuxième bâtiment et bientôt ne formait qu'un même foyer d'où sortait une immense colonne de flammes.

Toutes les pompes de Romans et de Bourg-de-Péage ne pouvaient plus suffire à circonscrire le foyer.

Des secours avaient été demandés à Valence pour tâcher d'épargner un quartier menacé d'être réduit en cendres. Six maisons brûlaient en ce moment.

Grâce au dévouement de tout le monde, on est parvenu avec beaucoup d'efforts, à centraliser l'incendie et contre-ordre a été donné aux pompiers Valentinois.

A cinq heures moins le quart, on était à peu près maître du feu.

Les pertes sont considérables; elles dépassent 800.000 francs.

Tout est consumé ou détruit; il ne reste de ces usines que les murs dont quelques-uns menacent de s'écrouler.

Une grande quantité de grains et de farines est perdue dans les cendres de ce foyer encore incandescent.

CHRONIQUE THEATRALE

Grand-Théâtre

LA JUIVE (Débuts)

MM. Salomon et Queyrel débutaient hier soir devant une salle comble. Jamais — pendant la semaine, du moins — nous n'avions vu pareille foule.

La séance a été relativement calme, et les soirées du temps de la direction Santerre ne sont plus aujourd'hui que des légendes, dont nous avons à peine le souvenir.

Cependant le public désireux de voir faire à Mlle Forlani, 1^{re} danseuse, ses 3^{es} débuts dans un grand opéra — et non pas dans un ballet suivant un opéra comique quelconque — a salué chacun de ses pas par une bordée de sifflets. Disons immédiatement que la direction a fait annoncer par son drogman officiel, que Mlle Forlani était fatiguée, et que d'ailleurs on lui demandait de résilier. Dont acte.

A part ce tout petit incident de houle, la représentation s'est terminée dans le calme le plus complet. MM. Queyrel et Salomon ont été acclamés à titre définitif avec les applaudissements unanimes.

Mlle Baux, plus en voix cette année encore que l'année dernière, continue à défier la critique la plus exigeante. Nous croyons que l'on ne saurait détailler avec plus d'art et de sentiment musical que notre jeune falcon, la romance d'une simplicité si exquise : *Il va venir*, qu'elle chante au 2^e acte. D'ailleurs, le reste a été à l'avenant. Avec ses deux excellents partenaires, nous avons maintenant une brillante saison théâtrale assurée.

Les honneurs de la soirée — du côté des hommes — ont été pour M. Queyrel, 1^{er} basse, jouant Brogni. On attendait d'ailleurs avec une certaine impatience les 3^{es} débuts de cet artiste qui s'était, pour ainsi dire, tout à coup révélé dans *Robert*. La suite justifierait-elle les éloges adressés sans réserve ?

La victoire de M. Queyrel a été complète; et des trois rôles qu'il a joués au Grand-Théâtre, le dernier est celui — à notre sens — où il s'est le plus distingué.

La cavatine du 1^{er} acte : *Si la rigueur*, a été enlevée magistralement, bien qu'écrivent dans les notes les plus graves du registre. La voix puissante et chaude de M. Queyrel n'a pas reculé hier soir devant les difficultés du *fa grave* et même du *mi* naturel de cette cavatine. Une ovation saurait d'applaudissements a salué l'artiste.

La cause de M. Queyrel était dès lors entendue, comme on dit en argot de Palais; l'air de la *Malédiction*, du 8^e acte, qu'il a chanté d'une manière puissante et superbe n'a servi qu'à consolider son succès.

M. Salomon dont le rôle est pour ainsi dire toute la pièce, a été hier, l'artiste consommé que nous connaissons. Il nous a montré — en grand comédien qu'il est — un Eléazar tour à tour violent, fanatique, puis d'une tendresse infinie.

Le talent de M. Salomon n'est pas de ceux qui transportent tout à coup la foule; il lui faut le temps de s'imposer à son public, de s'en rendre maître. Pendant tout le temps que dure cette sorte d'assimilation, le musicien réserve tous ses moyens. Voilà pourquoi on remarque toujours pendant les deux ou trois premières scènes, une certaine froideur, qui fond bientôt au feu de véritables ovations. C'est ce qui est arrivé hier soir, jusqu'au moment où M. Salomon a chanté l'air : *O ma fille chérie*, où sa voix, d'une sonorité remarquable, parcourt son registre le plus élevé.

La cavatine de la Pâque a été dite avec un sentiment religieux d'une sincérité et d'une émotion profondes.

Signalons à son actif tout le 4^e acte; le duo avec M. Queyrel, les récitatifs qui le suivent, et le grand air *Rachel, quand du Seigneur*, où M. Salomon dans l'allegro de la fin a donné les fameux *ut* de poitrine, dont M. Delabranche était si fier.

En résumé, nous adressons nos éloges les plus sincères aux trois artistes dont nous venons de parler.

M. Barbe chantait beaucoup mieux l'année dernière, sa sérénade du 1^{er} acte. Philippe Mosny.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Jeudi 13 octobre, 286^e jour de l'année. Soleil lever, 6 h. 18 : coucher, 5 h. 13. Les jours baissent de 3 minutes.

Ephémérides (1641). Révolution en Irlande, massacre des Anglais.

M. Sadi Carnot vient d'accorder aux compagnies de chemins de fer un dernier délai de trois mois pour l'établissement sur toutes les lignes, où la circulation atteindrait un minimum de cinq trains par heure, d'un nouveau système de *Block-System* qui consiste à diviser les lignes en sections sur lesquelles un train ne peut être lancé que quand le train précédent en est sorti.

Encore une heureuse innovation actuellement à l'étude au ministère des postes et des télégraphes, et qui sera certainement bien accueillie du pays.

Cette innovation consisterait à créer des bandes de journaux, affranchies d'avance et que l'on vendrait dans les bureaux de poste au prix même du timbre, c'est-à-dire 2 c. pour Paris et 3 c. pour les départements et l'Algérie. Les bandes seraient gommées par un bout, ce qui permettrait d'expédier un journal sans autre formalité que celle de l'adresse.

Par suite du relèvement à Lyon, dans le courant de ce mois, de la 25^e division d'infanterie par la 26^e division.

MM. les généraux Bréart, commandant la 26^e division, Isnard, commandant la 51^e brigade, et de Waldner-Freundstein, commandant la 52^e brigade, cesseront d'exercer, à partir de ce mouvement le commandement des subdivisions de région dont ils sont titulaires.

M. le général Février, commandant la 25^e division, prendra, au même moment, le commandement des subdivisions de région de Montbrison, de Saint-Etienne, du Puy, de Clermont-Ferrand et de L'Isle, quartier général à Saint-Etienne.

M. le général Borson, commandant la 49^e brigade celui des subdivisions de Montbrison et de Saint-Etienne, aussi à Saint-Etienne.

Un train spécial a amené avant-hier soir, à la gare de Perrache, un détachement de onze cents hommes et trente officiers des 87^e et 128^e de ligne. Ces troupes ont couché à Lyon et sont reparties hier à une heure, pour Marseille et Toulon, à destination de l'Algérie et de la Tunisie.

La grève des cochers de la Compagnie lyonnaise continue. On n'a pu arriver jusqu'à cette heure à aucune entente.

Par arrêté de M. le préfet du Rhône, en date du 8 octobre.

M. Schoy a été nommé professeur de principes à l'école de dessin du Petit-College, et M. Souchet, directeur de l'école de dessin de la rue Sainte-Catherine, en remplacement de M. Guichard (décédé).

Les cours municipaux d'anglais, professés par M. Barrett, s'ouvriront le jeudi 13 octobre, au n^o 9, rue Luizerne.

Nous avons annoncé, comme tous nos confrères, qu'un service de tramways allait être organisé à la sortie des théâtres.

La compagnie serait, en effet, disposée à organiser ce service, mais elle voudrait élever le prix des places et cette prétention a jusqu'à présent empêché le projet d'aboutir.

La grève des cochers de la Compagnie lyonnaise continue, l'administration n'ayant pas voulu accéder aux réclamations de ses employés, qui demandaient une augmentation de salaire de 30 0/0.

Un militaire, qui passait hier matin dans la rue d'Algérie, poussant une voiture à bras, a accroché un lourd camion, chargé de ballots de soie. Une des roues de la petite voiture a été brisée.

Le soldat, en voulant se dégager, a reçu sur la jambe droite un coup de pied du cheval du camion. Il a eu la cheville cassée en deux endroits. On l'a transporté dans une pharmacie voisine, et de là un fiacre l'a conduit à l'hôpital militaire.

Hier, à midi et demi, Mme Jeanne Julien, cultivatrice à Sainte-Foy, conduisait un cheval attelé à une voiture, lorsqu'en passant rue d'Algérie, l'animal s'abattit. Le choc fut tel, que la conductrice fut projetée sur le pavé et se fit de graves contusions au bras gauche.

Après avoir reçu à la pharmacie Dalloz les soins que nécessitait son état, elle a pu néanmoins continuer sa route.

Une jeune fille de 21 an, Joséphine Bonas, tisseuse, chemin Saint-Antoine, est tombée hier sur la place des Cordeliers, frappée d'une congestion cérébrale.

Elle a été aussitôt transportée à la pharmacie Lambert, rue de la République, d'où, après avoir reçu les soins nécessaires elle a été conduite à l'Hôtel-Dieu.

Hier, vers une heure du soir, une voiture de déménagement appartenant à M. Mestrallet, contourna la place des Terreaux.

Maladroitement dirigé par son conducteur, le véhicule a heurté et brisé un candélabre à gaz.

Procès-verbal a été immédiatement dressé contre le charretier qui par son inattention avait causé ce dégât.

Un nombreux rassemblement s'était formé hier, autour du nommé Joseph Dubouché, âgé de 31 ans, sans domicile, qui venait de tomber de faiblesse faite de nourriture, sur le quai Fulchiron.

Ce malheureux, après avoir été réconforté dans une maison voisine a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Un individu, nommé Pierre C..., âgé de 33 ans, garçon boulanger, sans domicile fixe, se présentait hier dans la maison qu'habite le vicar d'Ainay, probablement pour réclamer quelques secours.

Furieux d'être éconduit par la concierge, il vomit contre elle un torrent d'injures. A l'arrivée des gardiens de la paix, il tourna sa rage contre eux et les menaça de leur « casser la gueule ».

Sans se laisser intimider, les agents arrêtèrent notre homme, qui était dans un état complet d'ivresse et le conduisirent à la Permanence.

De nombreux vols ont été commis ces temps derniers au préjudice des marchands forains établis sur le champ de vogue de la Croix-Roussé. Grâce à la surveillance organisée, on est parvenu hier à mettre la main sur un des coupables, le nommé Pierre G..., sujet italien, sans domicile.

Cet individu a été arrêté au moment où il venait de soustraire vingt-sept portemonnaies, un tapis et un parapluie dans la baraque de M. Claude Carron, marchand ambulancier.

Dans la nuit de dimanche à lundi, un malfaiteur s'introduisit avec effraction dans l'appartement de M. Chol, verrier, à Givors et s'empara d'une montre et de trois chaînes en or.

Grâce aux recherches de la police, le coupable, un nommé Albert T..., verrier, a été arrêté nanti encore des objets dérobés.

Un feu de cheminée s'est déclaré la nuit dernière à une heure et demie du matin, dans la maison de la rue Neuve, portant le n^o 13, chez Mme Jauffray, boulangère.

Il a été promptement éteint par deux pompiers du poste du Mont-de-Piété. Les dégâts sont insignifiants.

Fête à Perrache

Dimanche prochain 15 courant, grande kermesse, cours du Midi, côté Saône. — Grande ascension. — Courses de Femmes. — Courses d'amateurs. — Courses à ânes et Jeux divers.

De l'avis de tout le monde, la meilleure préparation contre les affections de poitrine est le sirop de Vial de Vaise. Un seul flacon suffit pour guérir en deux ou trois jours : rhumes, bronchites, coqueluche, catarrhes. On peut le donner sans crainte, il ne contient pas d'opium. C'est en détruisant l'irritation qu'il guérit la maladie. Demander aux personnes qui en ont déjà fait usage; le demander sous le nom de sirop de Vial de Vaise.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 12 octobre, 4 h. 30 soir.

Température : Une nouvelle bourrasque aborde les Iles Britanniques; d'un autre côté, une dépression persiste sur l'Italie méridionale et occasionne de fortes pluies en Algérie et en Tunisie (Alger, 26 mm., Aumale 20 mm.) Sur la France, le baromètre est encore assez haut (Lyon 765), mais le vent a rétrogradé vers le sud-ouest, et presque partout le temps est devenu pluvieux.

Temps probable : Ciel nuageux, brouillard, quelques averses.

NOUVELLES DES SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE. — La continuation des débuts du ténor léger et de la chanteuse légère viennent d'être brusquement interrompus au Grand-Théâtre par suite de la fâcheuse indisposition de la dugazon, Mme Rivari, indisposition constatée d'ailleurs, par les docteurs Icard et Blanc.

La direction s'est empressée de prendre les mesures que nécessitent cette indisposition; elle espère que les débuts pourront reprendre leur cours dimanche ou lundi au plus tard. En attendant, le Grand-Théâtre donnera ce soir une nouvelle représentation de *Faust* qui obtient un si vif succès.

THÉÂTRE-BELLECOEUR. — Aujourd'hui jeudi, irrévocablement dernière représentation du *Prêtre*, drame à grand spectacle en 5 actes et 17 tableaux, joué par les artistes du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Demain vendredi, 1^{re} représentation des *Mystères de Paris*.

CHORALE DES DAMES LYONNAISES. — Dimanche prochain, 16 octobre, à 1 heure, aura lieu, au théâtre des Variétés, cours Morand, 39, le 3^e concert annuel donné par la Chorale des Dames Lyonnaises, sous la direction de M. Alfred Bonnet, avec le bienveillant concours :

Pour la partie vocale, de la Chorale des Enfants de Lyon, directeur, M. Arnaud; de Mlle X..., MM. Mortier, Schock, Berger, Minvielle, Prudhon, Saunier.

Pour la partie instrumentale : de la Fanfare Laborieuse, directeur, M. Perpignan; de MM. Coulon et Garot, du Théâtre-Bellecour; J. Verzier, Arnaud fils et A. Bonnet.

Voici le programme de cette solennité artistique :

Mes Glaciers (chœur couronné à Vienne) (Kreutzer), par la Chorale des Dames Lyonnaises.

Air d'opéra (X...), par M. Minvielle.

Le Pêcheur à la ligne, chansonnette (F. Couturier), par M. Saunier.

Trio de concert pour trois violons (L. Bartmann), A. Introduction, B. Adagio, C. Final, par MM. Garot, Verzier et Bonnet.

Fantaisie sur *Lucrèce Borgia*, pour flûte (Hermann) avec accompagnement de piano, par MM. Coulon et Arnaud.

La légende des écoliers, romance (Benza), par M. Berger.

Le retour de la journée, chœur (Jules Uzès), par les Enfants de Lyon.

En province, voyage drôlatique, (Cressonnois), par M. Schock.

La soirée, mélodie, (Gounod), par Mme X...

La mouche, monologue, (Guillard), par M. Prudhon.

Marie-Henriette, ouverture, (X...), par la Laborieuse.

Ronde Villagoise, fantaisie, (X...), par la Laborieuse.

Reviens ma Jeanne, romance, (Jacob), par M. Berger.

L'Arbre de la liberté, (Thiéron), par M. Mortier.

Végétal, Minéral, Animal, (Parizot), conférence, par M. Schock.

L'Oiseau, chœur couronné à Vienne (Coudrier et Saintis), par la chorale des Dames Lyonnaises.

Je le suis, monologue (G. Nadaud), par M. Prudhon.

Je ne sais plus ce que je veux dire, chanson (Olivier) par M. Saunier.

Le Soir au Village, chœurs (J. Ritz), par les Enfants de Lyon.

Allegro militaire (X...), par la Laborieuse.

Le piano sera tenu par M. Eugène Arnaud.

TRIBUNE RÉPUBLICAINE

Passementerie

La Chambre syndicale invite MM. les chefs d'atelier à assister à une réunion privée qui aura lieu samedi 15 courant, à 8 heures précises du soir, au café Céliérier, rue Ste-Elisabeth, 108.

ORDRE DU JOUR

Impôt des métiers. — Urgence.

Le secrétaire, PARADIS.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris

Paris, 11 octobre 1881.

La première cote des Consolidés est affichée avec 1/4 de baisse, à 98 1/16. Ce recul communique tout d'abord un peu d'hésitation au marché. Mais la spéculation locale est si confiante en elle-même et dans le point d'appui que lui fournit le marché du comptant que toutes les cotes ne tardent pas à se remettre.

Au surplus à deux heures, le second avis du Stock-Exchange corrige légèrement le premier et ramène le 3 0/0 anglais à 98 7/8.

Les rentes françaises et étrangères montrent cependant de la lourdeur.

Notre 5 0/0 est à 116,15; l'italien, le Turc, sont au-dessus des prix d'hier.

La Banque d'Escompte est remarquablement ferme à 900. L'écart avec les primes à fin octobre sont recherchées depuis quelques jours est tout-à-fait significatif.

La Banque Hypothécaire se traite à 675, le Foncier à 1,735.

La Banque de Paris, la Société Générale sont plutôt demandées.

Le Crédit Général Français avait réagi — si c'est là réagir — de 845 à 835. On le demande aujourd'hui à 847,50.

Le marché des actions de la Banque transatlantique est assez animé. La hausse de ces titres est presque exclusivement le fait des achats au comptant. Le classement s'opère d'une manière définitive.

La répartition d'un acompte sur le dividende aux actions de la Banque de prêts à l'industrie, a porté ces titres de 630 à 635. Le cours de 650 pourra être aisément atteint.

Les cours du Suez sont plus discutés; le Gaz s'est avancé à 1,780.

Le Lombard fermait hier à 300 et fait aujourd'hui 377,50.

CHOSSES & AUTRES

Souvenir du siège !

Souvenir du siège, dans la Vie moderne, sous ce titre : Un peintre de fleurs :

Paris et les fleurs étaient sa vie. Par-dessus tout, Vincelot aimait les Halles. Jusqu'à minuit, la journée faite, il ne s'effrayait pas d'une heure ou deux passées entre amis à la brasserie. Mais aussitôt les cafés fermés, il endossait le bourgeron, passait la cotte, et, déguisé en ouvrier des Halles, il allait voir arriver les fleurs.

Roses et lis par charrettes, oilets en montagne, amas de mugnets qui ressemblent à des amas de neige, abat-tis de lilas et de syringas, amoncellement de violettes, tout cela jouant sous les rayons roses de l'aurore, tout cela vivant, frissonnant, secouant la rosée et pleurant la sève ?

Vincelot s'en retournait, de l'air rustique plein la poitrine, le cerveau rafraîchi, l'œil peuplé de tableaux superbes ; et rentré droit chez lui, il peignait dans la blanche clarté matinale jusqu'à ce que le sommeil et la fatigue vinssent lui faire tomber le poinceau des mains. Il vécut ainsi, faisant parfois des toiles qui ressemblaient à des chefs-d'œuvre, jusqu'en 1870. — Quant vint le siège, il désespéra : cette âme de poète ne comprenait rien à la guerre.

Un matin, il descendit aux Halles, comme autrefois, et trouva le pavillon des fleurs morne et vide. — Ce n'était pas tout-à-fait l'hiver cependant.

Il remonta chez lui, prit un morceau de craie et inscrivit ceci sur son mur : « On bombarde Paris... Les fleurs n'arrivent plus ! » Puis il se tua d'un coup de couteau.

Les suicides en France

En 1827 le nombre des suicides n'était en France que de 1,739. En 1878, ce nombre a été de 6,484 et en 1879 il s'est élevé au chiffre de 6,496.

Ainsi en cinquante-quatre ans ce lugubre contingent annuel s'est accru de 4,757 et le rapport du nombre des suicides au chiffre de la population s'est élevé de 54 à 150.

En rapprochant davantage les périodes de comparaison, l'on constate qu'en trente ans l'augmentation a été de 78 pour 100 ; de 1851 à 1855 la moyenne annuelle a été de 3,639 ou un suicide par 9,883 habitants, tandis qu'en 1879 le nombre réel a été de 6,496 ou un suicide par 5,161 habitants, soit 79 pour 100.

Or, si l'on considère que cette augmentation ne saurait être attribuée à une augmentation correspondante du chiffre de la population, qui est à peu près stationnaire, il est difficile de se dissimuler la gravité toute particulière du caractère de cette statistique.

Le Dahlia

Le Dahlia, cette belle fleur qui nous vient du Mexique, lutte encore au commencement d'octobre contre le piquant du matin. La floraison, qui a commencé en juin, a été surtout brillante au mois d'août, et elle continuera à peu près ainsi jusqu'aux premières gelées.

Cette grande plante aujourd'hui vivace, qui fait l'ornement des jardins, ou elle rivalise avec la rose, n'a

pas toujours été de force à supporter les intempéries de l'automne européen.

Délicate et sensible aux plus légères atteintes de l'air quand elle arriva de la Vera-Cruz en Europe vers 1791, elle fut l'objet d'une culture bien soignée.

Sous la direction d'un botaniste suédois nommé Dahl, qui vivait à Cadix, la brillante fleur mexicaine se façonna à la température de tous les climats et acquit une variété de couleurs infinie.

On peut dire qu'à l'exception du noir, du vert et du bleu pur, le dahlia présente toutes les nuances. Le botaniste suédois lui donna son nom de Dahlia. Dans le nord de l'Europe et en Allemagne on lui donna le nom de *Teorgina*, et elle est encore connue sous ce nom, légumineuse nommée *Dahlia*.

C'est en Espagne que pour la première fois on obtint les plus belles espèces.

Lorsqu'en 1808 Joseph Bonaparte, créé roi d'Espagne, fit son entrée à Madrid, accompagné de la reine sa femme, le carrosse de LL. MM. fut littéralement enseveli sous des touffes de dahlias.

Les jardiniers de Buen-Retiro et de la résidence royale du Pardo avaient sacrifié les plus belles tiges de cette seconde reine de fleurs. On était en juillet, l'arbuste était dans son plus brillant éclat ; la reine Julie ne put s'empêcher d'exprimer son admiration au corréridor de Madrid, qui vint la complimenter à l'arc de triomphe de la porte d'Alcala.

En France, ce ne fut qu'en 1800 que le dahlia fut répandu. Cependant, vers 1797, il existait quelques beaux sujets dans les serres de la propriété de Monceau, alors située hors de Paris, et dans les jardins du palais appartenant au prince de Condé (palais Bourbon). On les cultivait à une température assez élevée pour permettre de récolter des tiges fleuries en automne.

Le 6 novembre 1799, les membres du Corps législatif donnèrent, on le sait, à Saint-Cloud une grande fête à Bonaparte, à peine débarqué d'Egypte, et à Moreau. Les plantes de Monceau, de Saint-Cloud et de Meudon avaient été réquisitionnées pour cette solennité et, parmi elles, les plus brillants dahlias.

Une gerbe de ces fleurs fut offerte au vainqueur des Pyramides, qui s'empressa d'en faire transporter au domicile de Joséphine, à la rue Chantereine, un énorme bouquet.

Cette plante fut, avec le camélia, une des favorites préférées des plates-bandes de la Malmaison. L'impératrice Joséphine se plaisait à surveiller leur culture, et elle avait fait venir de Mexico des jardiniers spéciaux pour les soigner.

L'impôt sur les célibataires

Un méridional vient d'envoyer à la Chambre, sous forme de pétition, un projet d'impôt sur les célibataires.

Il demande qu'on crée, sur les célibataires des deux sexes, un impôt dont le produit serait destiné à dégrever l'agriculture.

Voici comment serait fixé l'impôt proposé :
A 30 ans, 5 fr. par an ou 10 journées de travail ;
A 35 ans, 10 fr. ou 20 journées ; à 40, 20 fr. ou 40 journées ; à 45, 40 fr. ou 80 journées ; à 50 ans, 100 fr. ou 100 journées.

100 journées de travail sur 365, c'est peut-être un peu dur. Pourtant, je crois qu'il y a des célibataires qui préféreraient 100 jours de travaux forcés au mariage à perpétuité.

Le tapis sacré

On vient de célébrer au Cairo la fameuse cérémonie du tapis sacré qui marque le départ des caravanes saintes pour La Mecque. Ce tapis a été transporté solennellement à l'El-Hassoua où il doit passer la nuit avant de prendre la grande route de La Mecque.

Le tapis sacré, après avoir séjourné une année sur le tombeau du Prophète, est rapporté en Egypte pour y être coupé en morceaux et distribué aux fidèles. C'est une sorte de dais en velours rouge brodé d'or. Il est d'une richesse prodigieuse et l'on met une année entière à la confectionner.

A peine un tapis est-il parti, que l'on commence à fabriquer celui de l'année suivante. De longs cordons qui pendent de tous côtés sont soutenus par des unans. A la suite du tapis un gros santon hissé sur un chameau, le corps absolument nu jusqu'à la ceinture, se balance de droite à gauche en levant vers le ciel une tête énorme garnie d'une immense barbe blanche. C'est à lui qu'est confié le soin des chameaux qui portent le tapis.

Cette fonction est héréditaire dans sa famille depuis la conquête d'Amrou. Il en est de même dans la famille des chameaux ; l'honneur de soutenir le tapis s'y transmet de père en fils.

Aussi, depuis que l'Egypte est musulmane, la famille du santon et la famille des chameaux vivent-elles côte à côte.

Mots de la fin

Chez une concierge :
LA CONCIERGE. — Monsieur, ce n'est pas possible, le propriétaire m'a prié de vous donner congé.
LE LOCATAIRE. — Pourquoi ?
LA CONCIERGE. — La nuit, vous rentrez beaucoup trop tard.

LE LOCATAIRE, timidement. — Mais mon prédécesseur...
LA CONCIERGE, avec autorité. — Votre prédécesseur ne rentrerait pas, lui !!!

Pendant les vendanges :
On donne à goûter le vin nouveau à un Lyonnais en vacances, accompagné de sa femme.
— Vous pouvez le boire avec confiance celui-là, c'est du vrai vin.

— Ça te fera mal, mon ami, nous n'y sommes plus habitués.

Madame B... à son domestique :
— Joseph, il y a de la poussière dans ce coin-là.
Joseph, levant les bras au ciel :
— Oh ! les maîtres ! il faut qu'ils regardent partout. Si nous en faisons autant, l'ouvrage n'en finirait pas !

Certain financier verveux vient d'acheter à très bon compte, de je ne sais quelle chancellerie, le titre de baron.

Un de mes amis lui demandait hier pourquoi il s'était anobli.
— Que veux-tu ? mon cher, lui répondit-il, c'est si bon marché l'occasion fait le baron.

SPECTACLES DU 13 OCTOBRE

Grand-Théâtre de Lyon
Aujourd'hui jeudi, Faust, grand opéra.
Théâtre-Bellecour
10^e représentation du *Prêtre*, drame à grand spectacle en sept tableaux.

Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2
Orchestre sous la direction de M. Léons.

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié.
Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

BOURSE DE LYON

Du 12 Octobre 1881

Rentes		Comptant-Actions	
3 0/0	81	Gaz de Lyon	1300
3 0/0 Amortissable	84 50	Gaz de la Guilloière	1300
4 1/2	112	Mines de la Loire	237
Italien	80 70	Montrambert	317 50
Turc	15 60	St-Etienne	257
Hongrie 6 0/0	24	Rivo-de-Gier	70
Autriche 4 0/0	24	Société Lyonnaise	257
Russe 5 0/0	24	Bateaux-Omnibus	257
Espagne 3 0/0	24	Eaux	1050
Dotte Egypt. unifiée	24	Dombes	1050
		Abattoirs	1050
		Verreries L. et Rhône	1050
		Croix-Rousse	1050
		Obligations	
		Ville-de-Lyon	90
		Ville-de-Paris 1869	90
		Soc. foncière Lyonn.	177 50
		Ville-de-Paris 1871	392
		Banque Ottomane	267
		Lombardes-anciennes	267
		Paris-Lyon-Médit.	1825
		Lombardes-nouvelles	267 75
		Société Autrichienne	763 75
		Loire	670
		Saint-Etienne	670
		Rhône-et-Loire 4 0/0	670
		Nord-Espagne	709
		Paris-Lyon-Médit.	381 50
		Suez	2315
			1868

DOCTEUR CHOFFÉ

Ex-Méd. marine, envoi gratuitement son Traité de Médecine pratique, indiquant sa méthode (10 ans de succès dans les hôpitaux) pour la Guérison radicale des Maladies de tous les Organes et des Hernies, Hémorroïdes, Goutte, Vessie, Malin, Phthisie, Cancer, Obésité, Asthme. — Ecrire quai St-Michel, 27, Paris.

HERNIES

SANS OPERATION
Guérison prompte, parfaite
GARANTIE PAR LES FAITS. En vente
chez M. DE BARDON, 1, quai
St-Michel, 27, Paris.

Le rédacteur-gérant, P. ANNEQUIN.
Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône
18, quai de l'Hôpital.

ANNONCES

DÉPURATIF DU SANG

Le sirop concentré de Salsepareille QUET, aîné guérit toutes les Maladies contagieuses : Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Pustules, Gouttes, Rhumatismes, toutes les éruptions des humeurs, vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des saignées.
A Lyon, à la pharmacie Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

Merveilleux 12 MONTRE

La seule véritable, à remontage et mise à l'heure sans rien ouvrir, non en cuivre et cadran papier comme dans les imitations, mais à cadran émail et en beau métal blanc inaltérable. — Envoi franc avec garantie de 2 ans sur facture et Tarif de Montres et Objets de tout prix et genre. Adresser mandat ou timb. au distributeur de France, M. TRIBAUDEAU, Fab. r. Clos-Saint-Paul, à Besançon (Doubs), ou à Paris, 84, boulevard Sébastopol.

INJECTION BARRAJA

Seule et unique au monde, guérissant les maladies secrètes les plus avérées. Prix : 4 fr. — Cours Lafayette, 115, Lyon. 1106

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

SUCCURSALE CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS. SUCCURSALE GRENOBLE Passage Taisseire

LES ANNONCES ET RECLAMES DES JOURNAUX CI-DESSOUS-DÉSIGNÉS SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT A L'AGENCE

LYON : Salut Public — Courrier de Lyon — Décentralisation — Petit Lyonnais — Progrès — Nouvelliste de Lyon — Républicain du Rhône — Renaissance — Comédie Politique — Eclair — Moniteur des Soies. — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo Vinicole — Lyon Horticole — Gazette Agricole — Journal de Médecine Vétérinaire et de Zootechnie — Controverse — Construction Lyonnaise.

SAINT-ETIENNE : Mémorial de la Loire — Moniteur de la Loire — Journal de Saint-Etienne — Républicain de la Loire.

ROANNE : Avenir Roannais.
GRENOBLE : Impartial des Alpes — Courrier du Dauphiné — Petit Dauphinois.
VIENNE : Journal de Vienne.

BOURGOIN : Indicateur.
ALLEVARD : Gazette d'Allevarde.
MACON : Journal de Saône-et-Loire.
CHALON : Courrier de Saône-et-Loire.
BOURG : Progrès de l'Ain — Courrier de l'Ain.
TRÉVOUX : Journal.
NANTUA : Abeille.

Sont reçues aux mêmes bureaux les Annonces pour tous les journaux de Lyon, Paris Province et Étranger
Agent exclusif des principaux journaux Suisses, pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

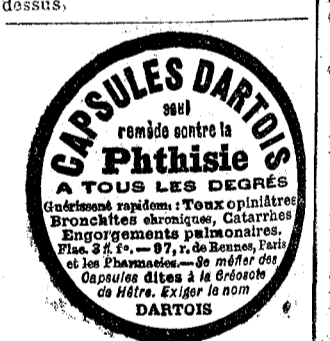
BANQUE HYPOTHECAIRE

DE FRANCE
Société anonyme. Capital 100 mil. de fr.

4, rue de la Paix, à Paris
Prêts actuellement réalisés sur première hypothèque

CENT SIX MILLIONS de FRANCS
En représentation de ses prêts réalisés la Société délivre, au prix net de 485 francs, des Obligations de 500 francs, rapportant 20 francs d'intérêt annuel payables trimestriellement.

Les titres sont délivrés et les intérêts sont payés ; à Paris, à la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix ; — à la Société générale de Crédit industriel et commercial ; — à la Société de Dépôts et Comptes courants ; — au Crédit Lyonnais ; — à la Société Générale ; — à la Société Financière de Paris ; — à la Banque de Paris et des Pays-Bas ; — à la Banque d'Escompte de Paris.
Dans les départements et à l'étranger, à toutes les agences et succursales des sociétés désignées ci-dessus.



HORAIRE GENERAL

DES CHEMINS DE FER

Service d'Été 1881

PARIS	DÉPARTS	MATIN			SOIR		
		OMNIBUS	EXPRESS	MIXTE	EXPRESS	MIXTE	OMNIBUS
MARSEILLE	DÉPARTS	4,58	7,10	11,39	2,31	2,50	4,38
GENEVE	DÉPARTS	4,16	5,32	10,20	MIXTE Midi 5	1,10	2,10
BOURBONNAIS	DÉPARTS	5,45	5,55	11,45	3,30	—	5
BESANÇON	DÉPARTS	—	5,33	1,39	2,40	—	3,22
GRENOBLE	DÉPARTS	—	5,55	11,45	—	—	3,45
CHAMBERY	DÉPARTS	5	—	—	4,39	—	6,16
MONTBRISON (St-Paul)	DÉPARTS	5,45	—	11,45	—	—	5
ST-ETIENNE	DÉPARTS	5,15	6,05	—	12,12	2,10 Charbonn.	3,33
LES DOMBES	DÉPARTS	5,11	—	—	—	1,44	—
	DÉPARTS	6,06	—	10,21	—	—	1,40